

Politique concernant la rémunération du personnel célébrant suppléant

Motion_010 du 11/12 mars 2022 (/) que le Conseil régional Nakonha:ka reçoive pour information le Politique concernant la rémunération du personnel célébrant suppléant et mettre à jour le Manuel de gouvernance.

Annex D

**RECONNAISSANCE DES CÉLÉBRANTS LAÏQUES FRANCOPHONES
ENTENTE ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL NAKONHA:KA REGIONAL COUNCIL ET
LA TABLE DES MINISTÈRES EN FRANÇAIS**

C'est au cours des saisons d'automne et d'hiver 2020 et 2021 que la Table des ministères en français ainsi que le Conseil régional Nakonha:ka Regional Council ont entrepris des discussions visant une collaboration étroite entre les deux instances afin d'assurer la formation et la reconnaissance des célébrantes et célébrants laïques francophones. Ces communications furent fructueuses. Les détails figurent aux présentes.

Il y a deux cas d'espèce. Le premier, le célébrant ou la célébrante laïque francophone habite dans la zone géographique sous la juridiction du Conseil régional Nakonha:ka. Dans le second, il, elle ou ille habite dans une autre région et sous l'autorité d'un autre conseil régional.

Dans le premier cas, l'accréditation et la réaccréditation des célébrants et célébrantes laïques francophones se fera par un comité paritaire formé de membres du Conseil régional Nakonha:ka Regional Council et de La Table des ministères en français. Ces célébrants et célébrantes seront à leur tour autorisé.e.s par motion du Conseil régional à présider à des célébrations, dans la langue de leur choix, à l'intérieur de la région de Nakonha:ka tout comme ceux et celles que la région aura accrédité.e.s. La formation initiale et la formation continue seront déléguées à La Table par la Région sur l'approbation du contenu et seront ouvertes à toutes les personnes désireuses et capables de les suivre en français.

Dans le second cas, il est demandé à La Table des Ministères en français de faire parvenir au Conseil régional Nakonha:ka Regional Council, une fois par année, la liste des célébrants et des célébrantes laïques francophones qu'elle aura accrédité.e.s ou réaccrédité.e.s au cours de l'année. Le Conseil régional par motion à cet effet entérinera l'accréditation faite par La Table de chacune et chacun des célébrants laïques, les autorisant de ce fait à animer des célébrations à l'intérieur de la Région de Nakonha:ka, et ce dans la langue de leur choix. La Région et La Table pourront alors célébrer toutes les deux, les ministères des célébrants et célébrantes laïques francophones selon leurs modalités convenues.

Dans l'éventualité d'une plainte ou d'un conflit résultant d'une célébration faite au sein de la Région par un célébrant ou une célébrante laïque, un comité paritaire de la Région et de La Table sera constitué pour traiter de la situation.

Dans la Paix du Christ,

Signé le 1 juin, 2021

Rosemary Lambie, Pour Conseil régional
Nakhonha:ka Regional Council
Nicole Beaudry (Présidente), Pour La Table des
Ministères en français

Les membres du comité paritaire :
Marc Grenon, Nicole Beaudry, David Lambie,
Samuel Vauvert Dansokho, Lee Ann Hogle,
Christine Marie Gladu, Éric Hébert-Daly,
Rosemary Lambie